Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 12 octobre 2017
(OR. en)

12741/1/17
REV 1

SOC 610
EMPL 469
ECOFIN 770
EDUC 355

NOTE

Origine:	Comité de la protection sociale
en date du:	10 octobre 2017
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Défis sociaux majeurs: messages clés du CPS fondés sur l'examen annuel du mécanisme de suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale = Approbation

Les délégations trouveront ci-après les messages clés sur la situation sociale et sur les priorités des réformes de la politique sociale au niveau de l'UE, mis au point par le comité de la protection sociale le 18 septembre 2017, en vue de leur approbation par le Conseil "EPSCO" lors de sa session du 23 octobre 2017.

Le rapport complet figure dans le document 12741/17 ADD 1.

Les profils des pays dans le cadre du mécanisme de suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale (SPPM) annexés au présent rapport figurent dans les documents 12741/17 ADD 2-6.

Comité de la protection sociale

Principaux messages du Comité de la protection sociale (CPS) sur la situation sociale et les priorités des réformes de la politique sociale au niveau de l'UE

1. Dans l'accomplissement du mandat que lui confère l'article 160 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), le CPS a élaboré à l'intention du Conseil son rapport annuel sur la situation sociale dans l'UE et sur l'évolution de la politique sociale dans les États membres sur la base des dernières données et informations disponibles. Compte tenu de ce qui précède, le CPS met en exergue les conclusions et les priorités communes en matière de réformes de la politique sociale énoncées ci-après, qui devraient orienter les travaux préparatoires en vue de l'examen annuel de la croissance de 2018.

2. La dernière actualisation[1] du suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale (SPPM) fait apparaître une amélioration constante de la situation sociale dans l'UE, la plupart des indicateurs sociaux mettant en évidence des changements positifs dans de nombreux États membres.

3. Les principales *tendances sociales à surveiller* relevées pour l'UE dans son ensemble sont les suivantes:

   Pour ce qui est des points positifs, l'on constate

   - des augmentations des revenus disponibles des ménages, accompagnées de réductions du risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, qui s'expliquent par d'importantes diminutions du taux de privation matérielle aigüe et de la part de la population vivant dans des ménage (quasiment) sans emploi;

   - des signes évidents de diminution du chômage de longue durée et de l'exclusion des jeunes, qui témoignent d'améliorations sur le marché du travail;

[1] Les indicateurs fondés sur les statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) renvoient aux dernières données disponibles, soit celles de 2015, tandis que les indicateurs fondés sur l'enquête sur les forces de travail (EFT) renvoient aux données de 2016.

- une poursuite de l'amélioration de la participation des travailleurs âgés au marché du travail.

Toutefois, l'on constate également

- une détérioration constante pour ce qui est du degré et de la persistance de la pauvreté dans plusieurs États membres, et des signes d'inadéquation des prestations sociales, comme le prouve l'augmentation du risque de pauvreté pour les personnes vivant dans des ménages (quasiment) sans emploi;

- dans l'ensemble, une augmentation des inégalités due à la crise, la tendance n'ayant pas encore commencé à s'inverser.

4. En ce qui concerne l'évolution à long terme depuis le lancement de la stratégie Europe 2020, pour la plupart des domaines sociaux, la situation demeure nettement dégradée en raison de la crise économique. Malgré de récentes améliorations, l'exclusion du marché du travail, en particulier pour les jeunes, l'augmentation des inégalités de revenus, le degré de pauvreté et les problèmes liés à l'accès au logement sont toujours les domaines les plus préoccupants. Au cours de la même période, des améliorations du revenu relatif et des conditions de vie des personnes âgées ont été observées.

5. L'UE est encore bien loin de l'objectif qu'elle s'est fixé dans le cadre de la stratégie Europe 2020 en matière de pauvreté et d'exclusion sociale, même si l'on tient compte des données les plus récentes, qui sont plus encourageantes. Selon les dernières données, par rapport à 2008[2], environ 1,7 million de personnes supplémentaires sont exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE à 28, soit un total de 118,8 millions de personnes, ce qui représente près d'un européen sur quatre.

[2] L'année de référence, en raison de la disponibilité des données, pour l'objectif d'inclusion social adopté en 2010 dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

6. Près de la moitié des États membres peuvent encore améliorer considérablement l'efficacité des prestations octroyées à la population en âge de travailler. Parallèlement, le phénomène des travailleurs pauvres demeure un problème social essentiel dans plusieurs États membres, qui pourraient tirer profit d'un apprentissage mutuel car d'autres pays obtiennent de très bons résultats dans leur lutte contre ce type de pauvreté. Les réformes fondées sur l'approche d'inclusion active sont importantes pour garantir de meilleurs résultats dans le domaine social, comme en témoigne l'examen thématique approfondi sur les moyens de rendre le travail rémunérateur réalisé cette année par le CPS.

7. Puisque de plus en plus de nouvelles formes de travail apparaissent, et qu'elles ont d'importantes conséquences sur les relations de travail classiques, le problème de l'accès à la protection sociale gagne en importance pour une part croissante de la population active. Les systèmes de protection sociale devront être adaptés pour mieux correspondre aux capacités de contribution et aux besoins de protection des différents types de travailleurs indépendants et atypiques.

8. En 2015, on dénombrait encore plus de 25 millions d'enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE à 28, soit 0,7 millions de moins que l'année précédente. Ils représentaient environ 1/5ème de l'ensemble des personnes vivant dans la pauvreté ou l'exclusion sociale. Une certaine amélioration a été observée ces dernières années, mais l'efficacité de la protection sociale pour les enfants reste un défi majeur pour près de la moitié de l'ensemble des États membres. Si l'on souhaite réduire la pauvreté des enfants et briser le cycle de la pauvreté transgénérationnelle, il faut mettre en place des stratégies intégrées qui conjuguent prévention et soutien.

9. Des politiques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée inadaptées ou mal conçues contribuent à la sous-représentation des femmes sur le marché du travail, et réduisent ainsi les revenus et contributions à la sécurité sociale de celles-ci, tout en les exposant davantage au risque de pauvreté et d'exclusion sociale, en particulier pour les plus âgées. Comme cela a été évoqué lors de l'examen thématique à ce sujet, les congés payés, les congés flexibles et les congés familiaux non transférables, ainsi que les formules de travail souples, peuvent aider les femmes à trouver un équilibre entre leurs responsabilités familiales et professionnelles, tout en permettant aux pères d'endosser plus de responsabilités familiales.

10. Dans une très grande majorité d'États membres, les problèmes recensés sont liés à la pauvreté ou à l'exclusion sociale des personnes en situation de vulnérabilité, telles que les personnes handicapées, ce qui démontre clairement que la mise en place de systèmes de protection sociale inclusifs et adaptés est un défi essentiel dans toute l'UE. Il est nécessaire d'effectuer des investissements sociaux et d'adopter des approches préventives pour renforcer la capacité de chacun à participer activement à la société et à l'économie.

11. Des écarts considérables persistent entre les États membres en matière d'accès à des soins de santé de qualité, largement subordonnés aux revenus. Le vieillissement de la population ainsi que d'autres facteurs, tels que les coûts élevés des technologies et des médicaments innovants, exercent une pression croissante sur la viabilité financière des systèmes de santé et sur leur capacité à fournir à tous des soins de santé adéquats. Tout en reconnaissant que la fourniture et l'organisation des services de santé et des soins médicaux relèvent de la compétence des États membres, il convient d'intensifier les efforts pour garantir un accès universel à des soins de santé de grande qualité tout en veillant à financer ceux-ci de manière appropriée et durable et à s'appuyer sur les innovations et les progrès technologiques.

12. L'accès à des soins de longue durée adéquats, abordables et de qualité, en accordant une attention croissante à la prévention, demeure une priorité. Une approche essentiellement réactive pourrait devoir céder le pas à une approche de plus en plus anticipative, qui tende, d'une part, à prévenir la perte d'autonomie et à réduire ainsi le besoin de services de soins de longue durée et, d'autre part, à stimuler une offre de soins de longue durée efficaces et de qualité, intégrant les éléments de santé et d'aide sociale des services de soins de longue durée.

13. Ces dernières années, la gestion des conséquences du vieillissement a entraîné de vastes réformes des systèmes de retraite. Les efforts se sont concentrés sur l'uniformisation de l'âge du départ à la retraite pour les hommes et les femmes et l'adaptation de l'âge légal du départ à la retraite à l'espérance de vie. Les conséquences budgétaires du vieillissement de la population constituent un véritable défi pour la viabilité budgétaire à long terme du système de retraite. Toutefois, dans le cadre des réformes, outre cet aspect, il convient de tenir simultanément compte de considérations relatives à l'adéquation des retraites et aux risques économiques, sociaux et politiques liés à l'éventuelle augmentation de la pauvreté monétaire et de l'exclusion sociale chez les personnes âgées. Une part importante du défi que pose l'adéquation des retraites est liée aux différences entre les hommes et les femmes. L'augmentation de la participation des femmes au marché du travail et la correction de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes pour combler l'écart de retraite, qui demeure très élevé dans beaucoup d'États membres, constituent des aspects importants des mesures à prendre. Le rôle des partenaires sociaux à cet égard est un facteur essentiel pour la réussite de ces réformes.

14. Dans l'ensemble, il sera indispensable d'améliorer la performance des systèmes de protection sociale en matière de prévention et de réduction de la pauvreté, et de réaliser des investissements sociaux, pour atteindre l'objectif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à l'horizon 2020 et contribuer à une convergence vers le haut au sein de l'UE. Les États membres devraient poursuivre leurs efforts et veiller à ce que les dépenses liées à la protection sociale apportent de meilleurs résultats sur le plan social, tout en maximisant l'effet positif sur l'emploi de qualité et la croissance inclusive.